

Larchant de 1778 à 1789

Larchant a le privilège, rare dans un village, de posséder la collection complète des registres municipaux depuis 1778.

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution nous avons étudié, principalement à l'aide de ces registres, la période Révolutionnaire. Le XIXe siècle, jusqu'au milieu de notre siècle, fera l'objet d'une étude qui se prépare et que nous essaierons de publier cette année.

Il reste la courte période de 1778 à 1789 qui mérite de ne pas tomber dans l'oubli et dont nous allons donner un aperçu.

Le 15 décembre 1777 en exécution de l'ordonnance en date du 30 novembre de la même année de l'Intendant de la généralité de Paris, son subdélégué Prieur Delacomble cote et paraphe le premier registre "pour servir à inscrire et non ailleurs sous peine de nullité... toutes les délibérations et actes d'assemblée des propriétaires de fonds et habitants de la paroisse de Larchant".

On voit dans ce registre se constituer un embryon d'organisation municipale.

Le représentant des habitants est désormais un syndic élu pour un an. Le premier est Jean-Pierre Duguet. Sont également élus deux collecteurs des tailles chargés de recouvrer la taille, c'est-à-dire l'impôt.

A part quelques publications d'ordonnances royales : destruction des nids de chenilles (25 décembre 1779), dommages causés par la grêle (28 mai 1781)... il est plusieurs fois question des puits : 6 février 1780 et 25 janvier 1786 : réparation et curage du puits de la porte des Sablons ; 9 avril 1780 et 25 janvier 1787 : puits du Four ; 30 avril 1780 : puits de la porte de Chouard ; 17 octobre 1784 : puits du Marché ; 5 février 1789 et 25 février 1789 : puits de la Bretonnière.

Les réunions ont lieu le dimanche après convocation au son de la cloche à l'issue de la messe ou des vêpres.

Le texte le plus long de cette période concerne l'incendie de 1778. Eugène Thoison en a publié le texte (L'incendie de 1778 à Larchant, annales de la Sté Hist. et Arch. du Gâtinais 1884 et tiré à part 1885) mais il est intéressant d'y revenir.

Donc, le dimanche 4 octobre 1778, Prieur

Delacomble fait rédiger le procès verbal de l'incendie de la nuit du 12 au 13 septembre. Comparaient : le curé Henri Guillaume Fosse, le syndic Pierre Duguet et 24 habitants dont les noms sont donnés. Il faut remarquer à ce sujet que le curé et le syndic représentent seuls la communauté. Les officiers de Justice ne sont cités qu'un peu plus loin et collectivement : "de concert avec MM. Les officiers de Justice", preuve que l'administration municipale plus de 10 ans avant la Révolution a commencé à être assurée par les représentants des habitants et non par les agents du seigneur.

Le feu avait d'abord été vu sur les toits de chaume des bâtiments contigus entre la Veuve Poulard et Cantien Dumesnil. D'après une tradition recueillie par Thoison des charretiers avaient laissé une lanterne allumée dans une écurie et cette lanterne renversée aurait mis le feu à la paille puis aux bâtiments. Le Procureur fiscal fut chargé de faire une enquête sur les causes du sinistre et nous n'en connaissons pas le résultat.

Prieur Delacomble s'occupa surtout de faire l'inventaire des dommages. Cent trente neuf bâtiments avaient été atteints. Ils logeaient quarante quatre ménages. Les pertes en grains, fourrages, bétails, meubles et argents dépassaient 80.000 livres. Les victimes reçurent des secours.

Les rôles de recouvrement de l'impôt ayant disparu dans l'incendie, le subdélégué ne put que relever des contradictions entre les déclarations des redevables et l'extrait des registres du receveur des tailles de l'élection de Nemours qu'il avait apportés et déclara que "M. l'intendant en déciderait lui même ainsi qu'il le jugerait à propos".

Pour la reconstruction des bâtiments, Prieur Delacomble reconnut que "les très anciens et inutiles murs d'enceinte de la paroisse" pourraient être employés pour la reconstruction des bâtiments incendiés. C'est pourquoi il n'en reste plus qu'une petite partie surtout à l'ouest du village.

Le 29 juillet 1789 un dernier syndic fut élu en la personne de Marin Lecomte qui, quelques mois après, le 8 février 1790, fut élu Maire.

Marc Verdier.